



Procès -Verbal de l'Assemblée Générale du 7 août 2019

Maison des Associations de Royan

Présences :

Conseil Départemental : Président M. Dominique Busserau absent excusé, Mme Marie-Pierre Quentin absente excusée.

Mairie de Royan : Monsieur le Maire Patrick Marengo, Didier Quentin conseiller municipal Député, Mme Marie-Noëlle Peltier 4^{ème} adjointe, M Gérard Filoche 5^{ème} adjoint, Mme Marie-Josée Dausidou 6^{ème} adjointe en charge de l'urbanisme, M. Daniel Coassin 9^{ème} adjoint, M. Julien Dussay conseiller municipal à l'environnement et M. Yves Tricaud, directeur adjoint des services.

Mairie de Saint Georges de Didonne : Monsieur le Maire Jean-Marc Bouffard, M. Pierre Sallé 4^{ème} adjoint aux finances.

Le président de l'association, Daniel Bontemps ouvre la séance à 15h.

Il remercie les 2 Maires pour leur présence et leur demande de présenter les équipes qui les accompagnent. Il remercie également M. Tricaud.

Il annonce que :

- Concernant l'état de l'association, 380 familles sont recensées à ce jour dans notre fichier Et plus de 60 nouveaux membres sont arrivés en 2019.
- Il s'agit d'une association apolitique, dont nos objectifs concernent le bien être des résidents du quartier du Parc.
- L'association publie une lettre semestrielle transmise par internet.
- Elle a eu l'agrément préfectoral en 2014 en tant qu'association locale d'usagers.

Partie statutaire :

- **La 1^{ère} résolution concerne le Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2018** : il est approuvé à l'unanimité.
- **La 2^{ème} résolution concerne le Rapport Moral 2018 du Président**: approuvé à l'unanimité.
- **La 3^{ème} concerne le Rapport financier de l'année 2018** :
 - Le bilan présente un excédent de 1695 €
 - Après incorporation de ce résultat de l'exercice, les réserves se montent à : 12 275 €
 - Le compte d'exploitation se décompose de la manière suivante :

Les dépenses s'élèvent à 4549 €, elles concernent principalement des fournitures de bureau, des frais de maintenance du site et de logiciel, des frais de communication et missions diverses...

Les recettes sont essentiellement les cotisations des adhérents pour 4470 € et petits intérêts financiers.

Ce rapport financier disponible sur place est approuvé à l'unanimité ainsi que le compte prévisionnel 2018.

- **La 4^{ème} concerne le Renouvellement partiel du Conseil d'Administration** : Mrs Patrick Bayeux et Christian Moreau dont le mandat est arrivé à échéance, se représentent et sont réélus à l'unanimité.
Le président propose en outre la nomination d'un nouveau membre : Paul-Marie Ringwald qui, après s'être présenté à l'assistance, est élu à l'unanimité.
Le mandat de Mme Nathalie Martin n'est pas renouvelé à sa demande.

La cotisation annuelle des familles membres est maintenue à 10 € sans augmentation.

Des informations sont ensuite données par les 2 Maires sur un certain nombre de sujets, suite aux questions posées au préalable par l'association :

- Réduction de la vitesse sur le front de mer : Installation d'un radar pédagogique boulevard Garnier
- Surveillance très pointue de la qualité des eaux des baignades avec fermetures ponctuelles immédiates des plages concernées. Une petite dégradation nouvelle semble apparaître de manière générale. Le préfet de la région Nouvelle Aquitaine est interrogé sur son origine possible.
- Bâtiment ex « pirates » à Vallières : la ville est propriétaire du terrain mais ne peut opérer de changement d'activité en cas de réhabilitation. Actuellement un projet sérieux de restaurant est à l'étude. Des études de structure sont en cours.
- Environnement : volonté claire des 2 municipalités de préservation d'un paysage arboré et des procédures claires sont en vigueur pour bien cadrer des abattages intempestifs de particuliers. M. Coudert peut se déplacer à la demande pour des expertises. Un projet « canopée » pourrait être mis en place sur la ville de Royan afin de favoriser la plantation de nouveaux arbres dans chaque projet de construction.
Le long du Riveau beaucoup d'arbres sont en mauvais état. M. Duressay doit faire une évaluation de l'assainissement nécessaire. Des panneaux ont été mis en place indiquant l'interdiction de déposer des déchets.
- Problème des constructions sur le domaine du littoral :
Concernant le Lido : Il s'agit d'une construction des années 50 avec autorisation du conseil municipal de l'époque. Le bâtiment est donc protégé et ne peut être démolé malgré la demande de certains résidents d'en face. Il représente un centre de vie indispensable au milieu de cette Grande Conche et le seul sur cette longue promenade. La terrasse existante devra être supprimée et remplacée par quelque chose de démontable. Une issue favorable semble possible, mais le dossier est en attente de la réponse de la DDTM
La Jabotière est confrontée au même problème pour sa terrasse. Une négociation est en cours.
- Voirie et enfouissement des réseaux : Différentes tranches de travaux sont prévues, mais pas encore budgétées. C'est un plan d'ensemble long à réaliser.
Il existe un PPI sur 5 ans pour le Parc concernant les urgences. Royan s'étant construit tout en même temps, des problèmes apparaissent partout à la fois. Or la tâche d'un Maire est d'opérer les arbitrages financiers. La ville de Royan est grevée d'une dette importante qu'il est important de réduire.
Les travaux d'amélioration de l'éclairage public seront néanmoins poursuivis avenue des Américains, des Frégates, de l'Océan... Une réduction de l'éclairage entre certaines heures la nuit favoriserait une prolifération des oiseaux.
- La mutualisation des services est en place par la CARA chaque fois que cela est possible. L'office du tourisme est communautaire et réalise une excellente communication.
L'accostage des bateaux de tourisme peut amener 10 000 touristes chaque année.

- **Marché du parc :**
Le dossier date de décembre 2015. Après 4 années d'efforts entre la Mairie, les commerçants et l'association, et un budget de 295 000€, le projet est terminé à la satisfaction générale. Il reste un problème de stationnement. La possibilité d'une régulation par la zone bleue instituée dans le centre peut être étudiée.
- **Projet ENGIE :** Les travaux du 2ème projet présenté avec plus de recherche architecturale que le précédent doivent commencer début 2020. L'association n'a pas émis d'opposition compte tenu des améliorations par rapport au 1^{er} projet. Il comprendra, outre une résidence hôtelière 4 étoiles, 88 appartements en accession libre et 31 logements aidés.
- **AVAP :** Le dossier est en instruction. L'approbation par le conseil municipal se fera au 4^{ème} trimestre 2019. La surface concernée a augmenté de 50%.
- **PLU :** une enquête publique aura lieu au 2ème trimestre 2020. Cela concerne les 10 ans à venir.
A Royan il n'y a plus de foncier disponible or il y a 400 à 500 nouveaux habitants par an.
A Saint-Georges une annulation par le tribunal administratif retarde l'avancement.
- **Villa ODJA :** Il s'agit d'une division parcellaire pour le moment sans demande de permis de construire. Les Amis du Parc vont suivre l'évolution du projet.
- **Aménagement des entrées de ville** avec création de nouveaux giratoires.
- **Fibre optique :** Fin 2022 toute la ville sera équipée
- **Questions diverses concernant :** la desserte SNCF et la réhabilitation de la ligne Saintes-Bordeaux, la limitation de vitesse pour les vélos sur la promenade du front de mer. Pour les trottinettes un arrêté national est attendu, en attendant un arrêté municipal le limite à 25km/h...

Les Arbres Remarquables :

L'association informe qu'une conférence avec projection d'un film est prévue au cinéma CREA le vendredi 11 octobre 2019 à 20 H.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h55 et le président convie l'assistance au « verre de l'amitié ».